



Agent Orange, chronique 15 : de Nitro au Nam Bo

Par [André Bouny](#)

Mondialisation.ca, 02 décembre 2013

Thème: [Crimes contre l'humanité](#),
[Transnationales](#)

Le mardi 28 février 2012, Cassandra Anderson publiait sur [opednews.com](#), **Monsanto paye 93 millions de dollars à des victimes dans le règlement de Nitro**

« Monsanto a créé un précédent avec le règlement de revendications de victimes [accident industriel de Nitro, en 1949, cf : « Agent Orange, Apocalypse Viêt Nam » d'André Bouny, éditions Demi Lune, p. 89], et nous espérons que de bons avocats vont saisir l'occasion pour d'autres affaires concernant Monsanto [notamment l'Agent Orange] ».

Nitro est une petite ville de Virginie ouest qui tire son nom de la fabrication d'explosifs au cours de la Première Guerre mondiale. Cela a également été le site d'une usine chimique de Monsanto qui a fabriqué l'herbicide 2,4,5-T entrant pour moitié dans la composition de l'Agent Orange. Cet acide herbicide a été contaminé par un sous-produit, la dioxine. Monsanto a provisoirement convenu d'un règlement de 93 millions de dollars avec certains résidents de Nitro. Ce règlement peut ouvrir les vannes à poursuivre avec succès Monsanto pour ce poison [Dioxine TCDD].

L'herbicide 2,4,5-T a été interdit à la fin des années 1970. La dioxine est la substance la plus dangereuse connue et a une demi-vie de 100 années bien que lessivée [car liposoluble] dans le sol ou intégrés dans des systèmes d'eau.

L'administration des anciens combattants US [VA] reconnaît et paie pensions et traitements aux vétérans reconnus victimes de l'Agent Orange développant des maladies telles que cancers, leucémie, maladies du foie, cardiaques, de Parkinson, diabète, acné chlorique [chloracné], ainsi que pour les malformations congénitales de leurs enfants, etc.

En dépit d'une explosion dans l'usine de Nitro, pas un seul centime n'a été versé aux résidents de cette ville pour « blessures » de type dioxine, malgré le travail acharné d'un avocat qui s'était occupé précédemment de cette affaire de dioxine.

Après 7 ans de litige, et sur les preuves de la partie EPA [Agence de Protection de l'Environnement étasunienne] et son rapport d'évaluation de la dioxine, Monsanto a accepté un accord de principe pour régler une poursuite en recours collectif des résidents de Nitro pour un montant total de 93 millions de dollars.

Voici les chiffres de règlement proposés :

- Examens médicaux : 21 millions de dollars
- Projection supplémentaire : 63 millions de dollars
- Nettoyage de 4500 maisons : 9 millions de dollars [!]

Bloomberg [groupe financier américain] rapporte que ce règlement réduira par

cing le bénéfice net 2012 de Monsanto, mais que Monsanto peut faire face à des poursuites et des amendes supplémentaires. Il y a potentiellement 80 000 dommages revendiqués [personnes ou biens] qui pourraient coûter 3,9 milliards de dollars comprenant le nettoyage de la dioxine contaminant le sol et les résidents de Nitro où la dioxine a été trouvée dans la poussière et dans les maisons des habitants à des niveaux très élevés.

Il y a quelques mois, le juge de l'affaire de Nitro a émis un ordre inhabituel, donc les détails restent imprécis, car il est difficile d'apporter la preuve de l'accusation suivante qui a été introduite: Monsanto est accusé d'avoir brûlé des déchets dans des fosses ouvertes, crachant la dioxine et polluant l'air et la terre par ses retombées.

L'EPA a recommandé une procédure contre Monsanto pour fraude et dissimulation d'une contamination à la dioxine dans ses produits, y compris l'herbicide 2,4,5-T. Monsanto a « omis » de déclarer cette contamination et substitué de fausses informations pour montrer et dire qu'elle n'existait pas, ceci en « trafiquant » des échantillons de leurs produits dépourvus de dioxine remis aux organismes de réglementation du gouvernement.

Alors l'EPA a recommandé une autre procédure pénale contre Monsanto pour fraude et falsification d'études de santé. Ces études inadaptées qui ont conclu que la dioxine ne causait pas le cancer et autres effets négatifs sur la santé excepté l'acné chlorique et qui ont été utilisées pour refuser les prestations aux anciens combattants US du Viêt Nam.

[Sur le site de] Solutia [filiale de Monsanto] à qui appartenait autrefois l'usine de Nitro, l'EPA a retrouvé de nombreux barils détériorés contenant de la dioxine enterrés près de la rivière Kanawha. L'usine de Nitro produisait le 2,4,5-T contaminé à la dioxine entre 1949-1971 pour élaborer l'Agent Orange.

Monsanto et Dow Chemical [principaux fournisseurs de l'Agent Orange durant la guerre du Viêt Nam] jouissent alors de l'immunité de l'État en tant que fournisseurs du gouvernement, à l'instar des décisions scandaleuses prises par le juge Jack Weinstein selon le journaliste Laura Akgulian [voir les témoignages dans le film « Agent Orange : Une bombe à retardement » de Thuy Tiên Ho et Laurent Lindebrings, sorti à Paris en avant-première le 26 septembre 2013].

L'énorme apport de preuves du Dr Gerson Smoger [physicien pour les Droits de l'homme] dans une autre affaire où il pointe la fraude intentionnelle des fabricants d'Agent Orange, tandis que la Cour suprême a refusé d'entendre Smoger pour permettre aux anciens combattants US de poursuivre les producteurs [lire « Agent Orange, Apocalypse Viêt Nam », p. 283]. L'immunité des producteurs de l'Agent Orange continue.

Voici quelques exemples des raisons pour lesquelles les fabricants devraient se voir refuser l'immunité :

- Responsables d'herbicides 2,4,5 -T dont la fabrication défectueuse par cuisson à une haute température [accélération de la production par avidité] quand ils savaient que la cuisson lente diminuait la teneur en dioxine [mais pas complètement].
- L'acide 2,4,5-T n'est pas un nouveau produit chimique, il avait été produit depuis 1940, et n'a donc pas été créé spécifiquement à des fins gouvernementales.
- Le gouvernement américain semble n'avoir eu aucune connaissance de contamination à la dioxine [?... !... les ingénieurs militaires des laboratoires de recherche savaient... Lire le livre mentionné plus haut] ou de ses dangers, mais les fabricants savaient et ont continué malgré tout.

Dans une autre affaire, les Spauldings, d'anciens résidents de Nitro, ont déposé une plainte devant le tribunal fédéral de New York contre Monsanto pour avoir brûlé des déchets toxiques générant de la dioxine dans les foyers ouverts. À la fin de 2011, le juge Paul Gardephe a rejeté l'appel de Monsanto, ce dernier incriminant un jugement sommaire ne prenant pas en compte que l'entreprise fabriquait pour son gouvernement et bénéficiait de l'immunité. Mais Monsanto n'a pas réussi à prouver que le gouvernement était au courant des combustions à ciel ouvert de Monsanto dans Nitro. Cette affaire est une certaine promesse parce que le juge semble être conscient des limites de l'immunité. Stuart Calwell, le procureur dans le cas Nitro qui vient d'être réglé représente également les plaignants dans cette affaire.

La contamination à la dioxine de l'air, des sols et maisons, sont peut être moins difficiles à prouver que les pathologies liées à la dioxine [pourtant cela n'a de sens que si l'on est persuadé de l'exceptionnelle toxicité de la dioxine et de son danger sanitaire ! l'irrationnel judiciaire n'est jamais très loin] Par exemple, le cancer peut incuber dans le corps pendant des décennies, de sorte qu'il est difficile de prouver que l'exposition à la dioxine a été la cause directe du cancer.

Cependant, les juges réputés de l'affaire judiciaire de Nitro, diront irrecevable le témoignage de l'ingénieur civil Robert Carr et le bloqueront, en utilisant l'excuse que le coût pour le nettoyage était trop spéculatif car il se situait entre 945.000 dollars et 3,9 milliards de dollars. L'écart de cette fourchette est vaste car il est dû à des facteurs tels que combien de propriétés seraient à remédier et la profondeur de nettoyage, pouvant inclure l'incinération des sols contaminés dans un four. La dioxine ne se trouve pas de façon certaine à tous les niveaux, donc les coûts pourraient monter en flèche facilement. En outre, les juges ne peuvent standardiser les dommages à la propriété, ce qui signifie que chaque demandeur doit poursuivre individuellement, plutôt qu'en recours collectif. Les poursuites de cette nature peuvent coûter plus de 200 000 dollars et les individus peuvent être découragés à poursuivre. Cependant, Monsanto offre 9 millions de dollars pour nettoyer juste quelques maisons, de sorte que le dédommagement de la plainte semble donner le mérite à la propriété. Les gens peuvent poursuivre individuellement. Un avocat de l'environnement a indiqué que ces personnes peuvent également tenter des poursuites pour négligence, nuisance, intrusion. Des dédommagements punitifs pourraient atteindre 900 % du coût des dommages réels évalués contre Monsanto.

Le cas a été réglé sans constatation d'actes répréhensibles par Monsanto. Ceci semble être la raison pour laquelle ils ont convenu d'un règlement global - pour éviter la responsabilité et des dommages-intérêts punitifs. Les 93 millions de dollars sont de la menue monnaie pour Monsanto et cela n'affectera pas le cours de ses actions.

Monsanto a créé un précédent pour le règlement des revendications, et nous espérons que de bons avocats vont saisir l'occasion pour rebondir.



Le mardi 06 mars lavoixdunord.fr, titre **Halluin : des champignons pour lutter contre les dioxines**

Des champignons pour vaincre les dioxines dans les sols ? Une première mondiale est annoncée à Halluin avec le lancement d'un vaste projet de recherche.

Pour rappel, en 1998, à Halluin, près de Tourcoing, des taux de dioxines très élevés sont découverts dans le lait des vaches pâturent à proximité de l'incinérateur en activité depuis 30 ans. Principe de précaution sanitaire oblige, l'arrêt de celui-ci est immédiat, les terres sont retournées. Un nouvel équipement est construit sur le même emplacement : Valnor en est l'exploitant. En 2002, à nouveau, des taux anormaux sont signalés dès la mise en service...

Cette fois, décision est prise d'arrêter l'élevage bovin alentour. Les agriculteurs sont indemnisés.

La ferme du Noir Pot, une des parcelles contaminée devient propriété de Triselec Lille, une entreprise de tri sélectif. Se pose alors la question de la réhabilitation de ces sols pollués en dioxine ? Halluin 3R, une association à l'initiative d'un projet d'expérimentation inédit dans le monde entre en jeu. Halluin 3R (Recherche, Réseau, Requalification) a vu le jour en février 2007.

Elle a pour objectif de développer in situ (sur le terrain de la ferme du Noir Pot) des recherches pour expérimenter des méthodes innovantes de dépollution des sols contaminés par les dioxines. Le rôle des champignons microscopiques sera tout particulièrement étudié.

Un comité scientifique composé de laboratoires de recherche et d'institutions publiques a été constitué pour garantir le sérieux et la validité des recherches scientifiques pilotées par l'association Halluin 3R.

La première étape du projet consiste à évaluer la contamination des légumes cultivés sur le terrain d'expérimentation pour répondre aux questions que se pose la population locale. Puis de tester deux méthodes de dépollution par différents types de champignons présents dans les sols... [un scientifique vietnamien a déjà expérimenté la bioremédiation de sols contaminés à la dioxine par le biais de champignons, mais la nature des sols diffère tout comme les conditions climatiques d'un endroit à l'autre, pour une efficacité seulement de surface]

Le 7 mars, senat.fr, **Séquelles de la guerre chimique en république socialiste du**

Viêt Nam,

13^{ème} législature - Question écrite n° 22667 de Mme Michelle Demessine (Nord - CRC) publiées dans le JO Sénat du 01/03/2012 - page 539

Mme Michelle Demessine appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les terribles séquelles de la guerre chimique qu'a subi la république socialiste du Viêt Nam.

En effet, de 1961 à 1971, l'armée américaine a déversé sur la partie sud de ce pays 80 millions

de litres de défoliants, dont le tristement célèbre Agent Orange qui contenait de la dioxine. Cette guerre chimique a entraîné des conséquences dramatiques qui perdurent. C'est un désastre environnemental immense et une catastrophe humanitaire aux multiples aspects : économique, sanitaire et socioculturel. Il touche maintenant la quatrième génération de la population du Viêt Nam. Bien qu'il ne soit plus désormais classé dans les pays « pauvres » [!], le Viêt Nam, avec un PIB égal à 3 % de celui de la France [et presque 100 millions d'habitant], ne peut évidemment faire seul face à cette situation. Les États-Unis et les entreprises qui ont fabriqué et vendu ces produits hautement toxiques, refusent de reconnaître leurs responsabilités et de dédommager ce pays et ses habitants. L'aide de différentes organisations non gouvernementales est précieuse mais bien loin de compte. Le 16 juin 2010 à Hanoi le Dialogue Group Etats-Unis/Viêt Nam a lancé un appel au financement d'un plan d'aide humanitaire de 300 millions de dollars en dix ans, qui s'adresse au premier chef au gouvernement américain mais aussi à tous les pays. Les États-Unis donnent 30 millions de dollars en deux ans [?]. D'autres pays, le PNUD, l'UNESCO, se joignent au projet. Elle lui demande, en conséquence, quelle pourrait être la contribution de notre pays à ce plan, compte tenu des liens tout particuliers qui existent entre la France et le Viêt Nam. En attente de réponse du ministère des Affaires étrangères et européennes [nous n'avons jamais eu écho qu'une somme ait été allouée].

Le 05 avril 2012, vietnamplus.vn, **Agent orange : une étude sur la vallée d'A Luoi présentée à Paris**

Une causerie sur les minorités ethniques de la vallée d'A Luoi, district de la province de

Thua Thiên-Huê (Centre), vient d'être organisée dans les locaux de l'Union générale de

Vietnamiens de France (UGVF) à Paris.

Intitulée « De la chasse en forêt tropicale à l'économie de marché mondiale : les ethnies montagnardes de la vallée d'A Luoi », cette manifestation a présenté une étude sur les impacts néfastes de l'Agent Orange/dioxine répandu au Viêt Nam pendant la guerre contre les impérialistes américains.

Cette recherche scientifique a été effectuée par le sociologue Jacques Maître, ancien directeur de recherche au Centre national de recherche scientifique (CNRS) de France, et ses collègues, lors d'une visite au Viêt Nam en 2002.

Selon Jacques Maître, la vallée d'A Luoi, située à une soixantaine de kilomètres de Huê et à proximité de la frontière du Laos, est une des plus lourdes victimes des épandages d'Agent Orange/dioxine, et la population locale est composée

de « minorités » qui étaient encore des chasseurs-cueilleurs il y a un demi-siècle. Leur étroite symbiose avec la végétation et les animaux de la forêt constituait un élément nourricier essentiel. Les épandages de défoliants sur les forêts ont détruit ce mode de vie, au point que de nombreuses personnes sont mortes de faim pendant la guerre là où une faune et une flore luxuriantes avait toujours offert des ressources alimentaires abondantes. La population locale vit aujourd'hui encore très difficilement grâce aux activités agricoles.

Cette causerie a été placée sous les auspices de l'Association d'amitié franco-vietnamienne

Le 09, sur **Le courrier du Vietnam, Les medias contribuent à régler les séquelles de l'Agent Orange**

Un colloque sur l'élaboration d'une stratégie de communication sur la lutte contre l'exposition à l'Agent Orange/dioxine au Viêt Nam a eu lieu le 9 avril à Hanoi, sous l'égide du Département général de l'Environnement du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement.

Cet événement fait partie du projet « Traitement de la pollution dans les points chauds du

Vietnam », financé par le Fonds de l'environnement global (GEF) via le Programme des

Nations unies pour le développement (PNUD).

L'élaboration d'une stratégie de communication ad hoc a pour but d'améliorer la qualité des informations sur les méfaits de ce produit toxique, les risques sur l'environnement et la santé humaine comme les mesures de protection de la santé de la population dans ces points « chauds », a annoncé Le Ke Son, chef adjoint dudit Département.

Lors du colloque, les participants ont évalué l'état de la pollution de l'Agent Orange au Viêt Nam, le traitement de ce problème dans les médias, les activités du groupe chargé de la prévention de l'exposition de la dioxine.

Au Viêt Nam, durant 10 ans -de 1961 à 1971-, l'Armée américaine a répandu plus de 80 millions de litres de produits chimiques toxiques, pour la plupart de l'Agent Orange contenant près de 400 kg de dioxine [pure], un des produits chimiques les plus nocifs jusqu'à présent. Alors que la guerre est terminée et que les blessures se cicatrisent avec le temps, des millions de Vietnamiens souffrent encore physiquement et psychologiquement de ses méfaits.

Cette dioxine est à l'origine de multiples maladies telles que cancers des poumons et de la prostate, malformations congénitales, paralysies, atteignant quelque 3 millions de Vietnamiens. Selon les estimations, 154.000 enfants souffrent de malformations congénitales, dont 10.000 en sont morts.

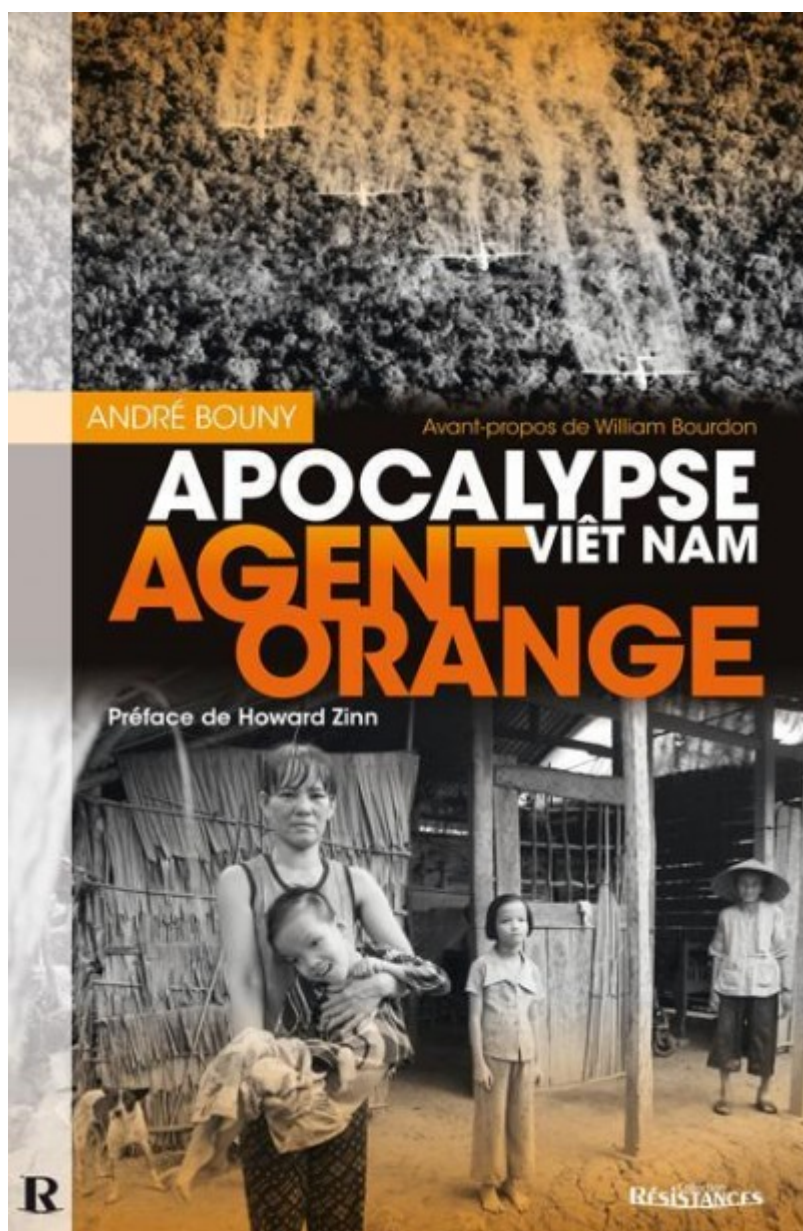
De nombreuses études scientifiques ont démontré que les militaires comme la population civile qui ont été en contact avec ce défoliant toxique sont atteints de maladies - dont divers types de cancer - et que leur descendance est frappée de malformations congénitales et de troubles fonctionnels. AVI/CVN

Le 30 avril 2012, **aafv.org** publie **Monsanto au Viêt Nam**

Au Viêt Nam le débat concernant les OGM de Monsanto devient public. Après le séminaire

organisé par la Fondation pour la Paix et le Développement, puis les projections du film

« Le monde selon Monsanto » à la cinémathèque de Hanoi et la réalisation d'une version en vietnamien, des articles de plus en plus nombreux paraissent dans la presse. En janvier, **Thanh Nien** titrait « **Le débat sur les OGM de Monsanto rouvre les blessures de l'Agent Orange.** » Selon ce quotidien, le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Đức Phát Cần, élude les questions à ce sujet, ce dont se plaignent publiquement ses interlocuteurs, dont Nguyen Van Rinh, président de la VAVA. Interrogé par **Vietweek**, le ministre a affirmé que les seuls essais en culture, non loin de Hanoi, avaient pris fin et que les semences et le matériel avaient été détruits sur place. Il ajoutait que toute culture de ce genre serait examinée de très près selon la loi vietnamienne avant autorisation. Le 14 mars dernier, un canot surchargé a fait naufrage dans la rivière Krong No, près de Dak Lak. Il transportait onze ingénieurs et employés de Monsanto, venus examiner des cultures de maïs dont ils avaient fourni les semences aux paysans. On déplore six victimes, dont le pilote du canot. Après la décision de la Chine de suspendre les exportations de riz OGM, puis son projet de loi pour imposer un contrôle strict et des restrictions aux cultures, vente et exportations de tous les OGM, c'est au Viêt Nam que le débat prend une ampleur nationale.





André Bouny, pt du **Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange**, auteur de « **Agent Orange, Apocalypse Viêt Nam** », Éditions Demi-Lune, 2010, Paris
:<http://www.editionsdemilune.com/agent-orange-apocalypse-viet-nam-p-33.html#Description-du-livre>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [André Bouny](#), Mondialisation.ca, 2013

Articles Par : **[André Bouny](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca